



24 JUL 97

14443

NOZAL SA

Société Anonyme au Capital de F. 360 535 800
Siège social : 173/179 Boulevard Félix Faure
93300 AUBERVILLIERS

R.C.S BOBIGNY B 352 645 501

* * * * *

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 OCTOBRE 1996

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de NOZAL SA s'est réuni le 31 Octobre 1996 à 14 heures 30, au Siège Social, sur convocation de Monsieur le Président, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour qui avait été adressé à Messieurs les Administrateurs.

Etaient présents :

Messieurs AUDOUZE, FALKENSTEIN, KIRPS

Etaient absents excusés :

Messieurs de la HAMETTE, LEBLOND et ROUFFIAC

Assistaient également au Conseil : Monsieur PICARD, Directeur Général et Monsieur HATTE, Secrétaire du Conseil, ainsi que les Représentants du personnel désignés à cet effet.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François AUDOUZE.

Le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

.....

4 - Démissions et cooptations d'Administrateurs

- Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que Messieurs Jean de la HAMETTE et Jean LEBLOND lui ont fait part de leur volonté de démissionner de leur mandat d'Administrateur.

Monsieur le Président indique au Conseil que le nombre des Administrateurs restant en fonction étant au moins égal au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article 94 de la Loi du 24 Juillet 1966 et de l'article 9 des Statuts, de procéder à des nominations à titre provisoire.

Il propose donc que Messieurs Gérard PICARD et Hervé DELARUELLE soient cooptés par le Conseil en remplacement de Messieurs Jean de la HAMETTE et Jean LEBLOND, Administrateurs démissionnaires.

CM

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 94 de la Loi du 24 Juillet 1966 et l'article 9 des Statuts, coopte en qualité de nouveaux Administrateurs pour la durée des mandats de leurs prédécesseurs restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 1998 :

Monsieur Gérard PICARD

domicilié : 8 Avenue de Porchefontaine - 78000 VERSAILLES

Monsieur Hervé DELARUELLE

domicilié : 169 Parc de Cassan - 95290 L'ISLE-ADAM

Conformément à la Loi et aux Statuts, ces nominations faites à titre provisoire seront soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Messieurs Gérard PICARD et Hervé DELARUELLE ont fait savoir qu'ils acceptaient le mandat d'Administrateur et qu'ils satisfaisaient à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

- Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que Messieurs Georges KIRPS et Jean-Paul ROUFFIAC lui ont également fait part de leur volonté de démissionner de leur mandat d'Administrateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide que Messieurs Georges KIRPS et Jean-Paul ROUFFIAC ne seront pas remplacés dans leur mandat d'Administrateur.

5 - Questions diverses

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président

Un Administrateur

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Secrétaire du Conseil

